

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 21 janvier 2014 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnée ci-dessous :

DM2013-0090 90, rue Talbot, lot 3 819 021 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal avec une marge avant de 5,40 mètres du côté de la rue Saint-Jean-Baptiste, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-607.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, le requérant pourra obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 décembre 2013.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe